

DEMANDE	Ouverture de compte (joindre le RIB)
TITULAIRE DU COMPTE	
BANQUE	
IBAN (International Bank Account Number)	
BIC (Bank Identifier Code)	

Nom de l'entreprise

Adresse

Pays

Contact paiement :

Tél:

mail :

CONDITIONS D'OUVERTURE DE COMPTE

- L'entreprise doit être inscrit au registre des sociétés et fournir état de l'inscription,
- S'engager de payer les factures présentées qui sont établies sur la base des feuilles de route comptant,
- Respecter les conditions commerciales ci-dessous, et les clauses du contrat de location.
- *En cas d'avances versées dans le cadre d'un contrat, MP-SERVICES s'engage à rembourser le trop perçu par virement bancaire ou remboursement carte bancaire (cette possibilité n'est ouverte que pour les paiements en euros), en cas de paiement sur le compte à Cotonou en FCFA, le trop versé est mis en compte*

TYPES DE CONTRATS PROPOSES -cocher vos choix de paiement-

Libellé en euros: Facture en euros. Modes de paiement proposés:

- Carte bancaire (via plateforme Paypal)
- Compte Paypal
- virement bancaire sur compte en France
- mandats de prélèvements SEPA

Libellé en FCFA: Facture en FCFA, Mode de paiement proposés

- Virement bancaire avec frais sur compte Cotonou

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Art. 1: LA DEFINITION DES PRESTATIONS:

1.1 - LA LOCATION DE VOITURE, 4x4, MINIBUS, A PARTIR DE COTONOU

La prestation consiste à mettre à la disposition du client un véhicule avec un chauffeur parlant au moins le français et connaissant parfaitement le BÉNIN. Le véhicule est en état de marche, bien entretenu par son propriétaire et dispose d'un certificat du contrôle technique de moins d'un an.

La location du véhicule se déroule dans la journée entre 6 et 20 heures, sans dépasser toutefois les 10 heures de mise à disposition et 8 heures de conduite dans la journée. De 20 heures à 6 heures du matin, la location de véhicule avec chauffeur est facturée à un tarif supérieur en fonction du type d'utilisation. En cas de panne ou d'avaries qui immobilisent le chauffeur et sa voiture plus de 2 heures, une procédure de remplacement peut être mise en place.

1.2 - LA LOCATION DE CHAMBRES D'HOTELS:

La prestation consiste à publier à travers notre site internet www.safari-park-benin.com les disponibilités de chambres confiées par des hôtels du Bénin. Ce site est équipé d'un système de réservations en temps réel permettant aux clients de réserver directement dans les conditions définies sur le site internet. Le client reçoit une confirmation par mail de sa réservation.

1.3 - LA CONCIERGERIE

Les prestations de conciergerie consistent à mettre à la disposition de clients expatriés ou en missions longues durées, désirant habiter dans une maison ou un appartement, une prestation d'hébergement globale comprenant la fourniture du logement, le service d'entretien avec ménagère ou femme de ménage, la fourniture d'électricité et d'eau, les abonnements divers du type internet, télévision, téléphonie, etc.).

1.4 LE SERVICE TOURISTIQUE

Les prestations touristiques consistent à proposer des excursions au BÉNIN. Ces excursions intègrent les frais de guidage et la logistique de l'excursion au Bénin. Certaines de ces excursions au BÉNIN sont publiées sur le site www.safari-park-benin.com, les autres sont créées en fonction du choix du client.

Art. 2: LE TARIF DES PRESTATIONS:

2.1 - LA LOCATION DE VEHICULES:

2.1.1 - Toutes les locations démarrent à Cotonou, sauf dans le cas d'un safari dans le nord du Bénin ou les locations débutent à Natitingou. La tarification de base de la location de véhicules est la journée de 6 heures à 20 heures avec kilométrage illimité, la tarification comprend la location du véhicule sur COTONOU intra-muros et la mise à disposition d'un chauffeur dans les conditions définies à l'art. 1.1. La tarification journalière est majorée pour les locations HORS COTONOU (sud, centre, ouest, nord).

Le carburant, les péages et les taxes ne sont pas compris dans le prix de base de la location.

2.1.2 - La location des véhicules la nuit s'entend entre 20 heures à 6 heures. Vous pouvez louer des forfaits soirées de 20 à 24 heures, ou des forfaits nuits dans le cas d'une mise à disposition du chauffeur et de la voiture au-delà de MINUIT. Dans le cas où le chauffeur serait dans l'obligation de poursuivre son activité au-delà de 20 heures, il est fait application du tarif après 20 heures en fonction de la durée de dépassement.

2.1.3 - La location d'un véhicule hors Cotonou sur une journée se réalise dans les conditions définies à l'art. 1.1. Dans le cas d'une location de véhicule hors Cotonou sur plusieurs jours, il faut ajouter au tarif de base le prix de l'hébergement du chauffeur sauf pour la dernière journée.

2.1.4 - La location du véhicule ne comprend pas le carburant, cependant vous pouvez souscrire à des forfaits carburants, dans ce cas votre chauffeur paiera à votre place le carburant à la pompe.

Au cours de la location, le forfait carburant pourra être ajusté, dans les conditions suivantes: -Modification du tarif officiel du carburant à la pompe, - Dans le cas d'une différence dans le kilométrage en + ou - de 50 km; les ajustements se feront sur la base des informations enregistrées par le chauffeur sur la fiche de route chaque jour et émargées par le client.

2.2 - LA LOCATION DE CHAMBRES D'HOTELS

Le tarif des chambres est établi à la nuitée. Le tarif comprend le prix de la chambre et les frais de réservations.

2.3 - LES PRESTATIONS DE CONCIERGERIE

Le tarif d'un appartement est établi mensuellement, il comprend les frais de négociations, 1) les taxes diverses existantes au moment de la signature du contrat, 2) les frais des consommables (électricité, eau) facturé au tarif en vigueur au moment de la signature du contrat, 3) les frais d'entretien et de ménage, 4) les abonnements éventuels Internet et de programmes de télévision.

2.4 - LES PRESTATIONS TOURISTIQUES

Les tarifs des excursions sont établis en fonction du nombre de personnes participantes: le tarif intègre notamment, les frais de guidages, les frais d'accès au site touristique et selon le cas des frais de logistiques ou d'équipement nécessaire à la mise en place de l'excursion, d'une manière générale le détail des coûts est décrit dans le contrat de réservation.

Art. 3 : LA RESERVATION DES PRESTATIONS

3.1 - La réservation de la location des véhicules se fait par internet, cependant vous pouvez demander au Centre d'appels ou par mail au service réservation de vous établir un devis pour la prestation recherchée.

3.1.1 - Réservation automatique: Le système de réservation permet de choisir votre véhicule, vos trajets, et vos options. Le système de réservation identifie la voiture, le 4X4 et le minibus qui fait l'objet de votre location, cependant en cas de difficulté technique de dernière minute, le véhicule peut être remplacé par un véhicule équivalent. Les locations de véhicules, et les prestations optionnelles, sont centralisées dans un panier, après avoir validé votre panier, vous recevez un mail confirmant vos OPTIONS DE location de votre voiture, de 4x4 ou de votre minibus; Vous disposez de 5 jours pour confirmer votre OPTION par le paiement d'un acompte de 30% via PAYPAL.

3.1.2 Réservation manuelle: Un devis est établi suivant votre demande formulée, soit par mail, soit en remplissant un formulaire accessible sur le site internet, après acceptation du devis, vous recevez un contrat qui définit les conditions de réservation et de paiement. Le paiement de l'acompte à la réservation vaut acceptation du contrat de réservation, dans le cas où vous choisissez le paiement par mandat de prélèvements SEPA, vous disposez d'une période de rétractation de 7 jours après l'envoi par mail de votre RIB;

3.2 la réservation de chambres d'hôtels, vous avez la possibilité de poser une option valable 5 jours, après ce délai, si le réservation n'a pas fait l'objet d'une confirmation par le paiement d'un acompte, cette option est automatiquement annulée. Le paiement de l'acompte rend la réservation définitive.

3.3 - Le traitement de la réservation d'une prestation de conciergerie est manuel. Un devis est établi sur la base des demandes du client, après acceptation du devis, un contrat est établi qui définit: la prestation, les conditions de facturation, de réservation, et de paiement. Le paiement de l'acompte vaut acceptation du contrat et des conditions générales de vente ou dans le cas où vous choisissez le paiement par mandat de prélèvements SEPA, vous disposez d'une période de rétractation de 7 jours après l'envoi par mail de votre RIB;

3.4 - La réservation des excursions peut se faire directement avec notre système de réservation ou manuellement sur demande de devis.

3.4.1 - La réservation automatique: certaines excursions peuvent être réservées directement en temps réel et en euros. La confirmation de la réservation est automatique après le paiement de l'acompte par carte bancaire à travers notre tiers de confiance PAYPAL. La confirmation écrite fait fonction de contrat.

3.4.2 - La réservation manuelle, vous pouvez formuler une demande de devis à travers nos différents formulaires ou par mail. Un devis est établi sur la base de vos demandes; après acceptation du devis, un contrat est établi qui définit, la prestation, les conditions de facturation, de réservation, et de paiement. Le paiement de l'acompte vaut acceptation du contrat et des conditions générales de vente, dans le cas où vous choisissez le paiement par mandat de prélèvements SEPA, vous disposez d'une période de rétractation de 7 jours après l'envoi par mail de votre RIB;

Art. 4: NOS CONTRATS ET LA GARANTIE "BONNE EXECUTION" DES PRESTATIONS

Le mode de facturation est défini par le contrat:

4.1 - Les contrats libellés en euros font l'objet d'une facturation en euros et bénéficient d'une garantie de bonne exécution via notre TIERS DE CONFIANCE (pour les paiements en carte bancaire) qui permet de bénéficier notamment d'une garantie de remboursement en cas d'annulation ou de modification de contrat en cours d'exécution. Pour les autres modes de paiement, vous devez fournir vos coordonnées et votre RIB pour bénéficier de la garantie bonne exécution. Ces remboursements sont opérés, soit par le crédit de la carte bancaire, dans le cas d'un paiement carte bancaire, soit par virement bancaire si le paiement est intervenu par virement ou prélèvement bancaire.

La facturation en EUROS intègre, outre le prix de la prestation, les frais de tiers de confiance, les frais d'encaissement, les frais de transfert et les frais de change. Chaque transaction financière fait l'objet d'un relevé de compte détaillé.

4.2 - Les contrats libellés en F CFA, n'intègre pas les frais de transfert et de change, ils sont doc à votre charge, de plus ces contrats ne sont pas couverts par la garantie de bonne exécution.

Art. 5 LA FACTURATION ET LE PAIEMENT DES PRESTATIONS

Le choix du mode et les conditions de paiement sont définis par le contrat:

5.1 - Les contrats libellés en euros: Vous disposez de plusieurs modes de règlement, par carte bancaire, virement bancaire ou mandats de prélèvements SEPA sous réserve d'acceptation de votre dossier.

5.2- contrat en F CFA: vous disposez de deux modes de règlements, par virement avec paiement des frais de transferts et de change, en cash en FCFA, pour les paiements en espèces en devises le montant sera calculé sur le prix d'achats de la devise par la banque au Bénin.